

**RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
2016 – 2020**

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Présenté au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs



N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
1	Collecter et récupérer les matières recyclables (papier, carton, verre, métal et plastique : PCVMP)	Poursuivre la collecte des matières recyclables et l'amélioration du système de collecte afin de maximiser le taux de recyclage.	MRC	En continu	Réalisée	La collecte sélective est implantée sur l'ensemble du territoire.
2	Collecter et traiter par compostage les matières organiques : résidus alimentaires et résidus verts	Planter la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire.	MRC	Mai 2017	Réalisée	La collecte des matières organiques est implantée sur l'ensemble du territoire. La première collecte a été effectuée le 1 ^{er} mai 2017. Un plan de communication a été mis en œuvre.
3	Collecter les résidus ultimes – bacs et conteneurs	Optimiser la collecte des résidus ultimes dans l'esprit de réduction en utilisant efficacement les autres collectes (bacs bleus et bacs bruns).	MRC	En continu	Réalisée	La collecte des résidus ultimes a été réduite de 13 collectes/an, soit désormais 26 collectes/an. De plus, les bacs excédentaires à résidus ultimes sont tarifés depuis 2012.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4	Collecter les résidus ultimes – Encombrants	Toujours dans le principe de réduction, le nombre de collectes d'encombrants a été réduit à 9 collectes, au lieu des 12 collectes.	MRC	En continu	Réalisée	Les citoyens sont incités à se départir de leurs encombrants en pensant au réemploi en les déposant à l'écocentre régional ou aux organismes d'économie sociale.
5	Collecter les matières résiduelles dans les lieux publics	Les lieux publics sont dotés d'équipements pour la collecte sélective. Il y a lieu d'ajouter des équipements pour la collecte des matières organiques.	Municipalités	2020	50 % : partiellement réalisée	L'installation des contenants pour la collecte des matières organiques n'a pas encore débuté.
6	Implanter un écocentre régional	Un écocentre est un service indispensable pour la collecte des résidus de CRD, de RDD et d'autres matières qui ne sont pas collectées en bordure de rue, comme les résidus verts en grande quantité.	MRC	2016	Réalisée	L'écocentre est opérationnel depuis janvier 2016. Les résidus de CRD, les résidus verts, les encombrants, les produits électroniques, les pneus et les RDD y sont acceptés.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
7	Collecter les résidus de CRD à l'écocentre régional	Maximiser la récupération des résidus de CRD, de RDD, de résidus verts, contribuer à détourner de l'élimination le bois, le métal et d'autres matières recyclables.	MRC	En continu	Réalisée	Le service de dépôt des résidus de CRD, de RDD, de RV et d'encombrants est assuré à l'écocentre régional 5 jours par semaine d'avril à novembre et 3 jours par semaine de décembre à mars.
8	Collecter les RDD	Collecter les résidus domestiques dangereux à l'écocentre et les traiter de manière conforme.	MRC – Municipalités – ICI	2016	Réalisée	D'autres points de dépôt de RDD, en plus de l'écocentre, sont implantés dans les municipalités.
9	Collecter les matières visées par le programme de la responsabilité élargie des producteurs (REP)	Promouvoir et implanter des points de collecte des matières dans le cadre du programme de la REP.	MRC – Municipalités – ICI	2016	Réalisée	Plusieurs points de collecte des matières sous la REP sont implantés dans la région : écocentre, municipalités et ICI. Les matières concernées sont les huiles, la peinture, les lampes au mercure, les piles et les produits électroniques.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
10	Traiter les appareils contenant des halocarbures	Récupérer et traiter les appareils contenant des halocarbures.	MRC	En continu	Réalisée	Un programme de récupération à domicile et de traitement des appareils contenant des halocarbures est implanté par la MRC depuis une dizaine d'années. Le programme permet de traiter annuellement environ 600 appareils.
11	Gérer et recycler les boues municipales	Élaborer un plan de gestion des boues municipales en les recyclant biologiquement par épandage, compostage et/ou biométhanisation.	Municipalités	2020	En cours : 40 %	<p>Les étangs aérés de la Régie d'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent ont été vidangés une seule fois depuis leur mise en service en 1990. La vidange a eu lieu en 2004.</p> <p>Le processus de réalisation d'un plan d'action pour identifier le meilleur scénario pour la vidange des étangs au cours des prochaines années est en cours.</p>

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
12	Gérer et recycler les boues des fosses septiques	Établir un plan et une réglementation pour gérer les boues des fosses septiques et acheminer ces boues dans des installations de traitement conformes.	Municipalités	2021	En cours : 40 %	Le processus est en cours : recensement des fosses septiques et adoption d'une réglementation municipale en adéquation avec le règlement Q-2, r. 22 Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.
13	Bannir l'élimination du carton et du papier	Interdiction d'éliminer le carton et le papier : récupérer le carton et le papier par la collecte de matières recyclables. Si ces matières sont souillées de résidus alimentaires, les récupérer par la collecte des matières organiques.	MRC	2016	Partiellement réalisée : 80 %	Les collectes pour la récupération de ces matières sont efficaces. Une réglementation est disponible. Des contrôles sont effectués. La réglementation a été amendée afin d'interdire ces matières dans les contenants de résidus ultimes.
14	Bannir l'élimination du bois	Interdire l'élimination du bois.	MRC	2016	Réalisée	Le bois et les branches sont acheminés à l'écocentre par les résidents. Ils sont ensuite broyés, récupérés et revalorisés.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
15	Bannir l'élimination des matières organiques	<p>Interdire l'élimination des matières organiques : résidus alimentaires et résidus de jardin ainsi que les branches.</p> <p>Implantation de la collecte des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) au moyen de bacs roulants et apport volontaire à l'écocentre des résidus verts et des branches.</p>	MRC	2017	En cours : 70 %	<p>Trente-neuf collectes sont effectuées par an.</p> <p>L'information et la sensibilisation se poursuivent afin d'amener tous les citoyens et ICI à participer à la collecte des matières organiques.</p>
16	Réduire – Limiter le nombre de contenants à résidus ultimes et diminuer leur fréquence de collecte.	<p>Réduire l'élimination des matières résiduelles par une tarification. Un bac à résidus ultimes par unité d'occupation. Les bacs excédentaires de résidus ultimes sont tarifés à 60 \$/bac annuellement. Quant aux conteneurs, le nombre de collectes est réduit de 15 collectes en 2017, passant de 52 collectes à 37 collectes.</p>	MRC	2016	Réalisée	<p>L'accent est également mis sur la sensibilisation pour la réduction à la source.</p>

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
17	Réduire – Encourager l'herbicyclage	Sensibiliser les citoyens à pratiquer l'herbicyclage.	MRC	2016	Partiellement réalisée : 50 %	Les avantages de l'herbicyclage sont mis de l'avant dans les outils de sensibilisation. De plus en plus de citoyens adoptent l'herbicyclage.
18	Réduire – Encourager le compostage domestique	Inciter les usagers à pratiquer le compostage domestique par la sensibilisation et par la subvention de compostières domestiques.	MRC	2016	Partiellement réalisée : 10 %	Une campagne de sensibilisation est toujours en cours.
19	Réduire – Sensibiliser la consommation responsable	Sensibiliser les citoyens à adhérer au principe des 3 RV : réduire, réutiliser, récupérer et valoriser.	MRC	En continu	En cours : 80 %	Les outils de sensibilisation et d'information mettent l'accent sur la consommation responsable, notamment la réduction à la source et le réemploi.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
20	Généraliser le recyclage du PCVMP dans les multilogements	Accompagner les propriétaires de multilogements à participer à la collecte sélective : choisir les contenants, fournir le service de collectes, informer et sensibiliser les résidents à y participer, expliquer les enjeux et la manière de trier, etc.	MRC	2016	Partiellement réalisée : 90 %	Le recyclage dans les multilogements est généralisé à quelques exceptions près.
21	Généraliser le recyclage du PCVMP dans les ICI	Informer et sensibiliser les gestionnaires des ICI à participer à la collecte sélective. Les accompagner dans le choix des contenants, fournir le service adéquat, expliquer les enjeux, etc.	MRC	2016	Partiellement réalisée : 90 %	Le recyclage dans les ICI est généralisé à quelques exceptions près.
22	Recycler les plastiques agricoles	Récupérer, recycler et valoriser les plastiques agricoles.	MRC, municipalités et producteurs agricoles	2018	Partiellement réalisée : 50 %	Un point de dépôt est installé et fonctionnel à Massueville; un projet d'un second point de dépôt est en cours au niveau de l'écocentre.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
23	Acquérir des connaissances sur les secteurs ICI et CRD	Effectuer des études sur les secteurs ICI et CRD pour trouver des pistes de solutions permettant d'augmenter le taux de récupération.	MRC, ICI et secteur CRD	2021 (échéance reportée)	Partiellement réalisée : 50 %	L'inventaire exhaustif des ICI et des contenants utilisés est finalisé. La réflexion sur la tarification incitative avec collecte intelligente a été abandonnée.
24	Réemploi – Promouvoir l'économie sociale	Aider les organismes d'économie sociale œuvrant dans le domaine des matières résiduelles.	MRC – Organismes d'économie sociale	2016	Réalisée	La MRC a établi des ententes avec le Recyclo-Centre, OBNL en économie sociale spécialisé dans la réutilisation et l'insertion sociale par le travail. Ces ententes portent sur la gestion de l'écocentre régional de la MRC, la récupération des piles et des appareils contenant des halocarbures.
25	Promouvoir l'écologie industrielle	Encourager l'approfondissement du maillage et l'échange de matières résiduelles entre les différentes entreprises.	MRC – CTTÉI (Centre de transfert technologique en écologie industrielle) – Entreprises	2016	Partiellement réalisée : 80 %	Le CTTÉI est l'un des partenaires de la MRC dans les projets d'écologie industrielle. Le CTTÉI a notamment effectué une étude sur les plastiques agricoles pour le compte de la MRC.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
26	Adopter des politiques environnementales	Énoncer officiellement l'adhésion de la MRC aux principes du développement durable.	MRC	2021 (échéance reportée)	En cours : 50 %	Un guide pour l'organisation des événements écoresponsables sur le territoire a été élaboré.
27	Animer des conférences et des ateliers sur la gestion des matières résiduelles	Effectuer des séances d'information pour différents groupes de la société : élus municipaux, milieu scolaire, entreprises, aînés, etc.	MRC	En continu	En cours	Les activités ont repris.
28	Publier et diffuser des outils de sensibilisation	Fournir une information exhaustive sur la bonne gestion des matières résiduelles : enjeux, gérer les contraintes, matières acceptées et refusées dans les différentes collectes, etc.	MRC	En continu	En cours	L'information est relayée par les différents canaux d'information : journaux, radios, sites Web et réseaux sociaux. Le bilan annuel est présenté, diffusé et commenté par les médias locaux.
29	Retourner une partie du compost aux usagers	Inclure dans le contrat de collecte une clause prévoyant un retour de compost dans chaque municipalité.	MRC	En continu	Réalisée	Depuis 2017, un retour du compost est fait une fois par année aux citoyens.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
30	Procéder à des inspections et à une sensibilisation de proximité	L'inspecteur à la gestion des matières résiduelles vérifie à chaque collecte (ainsi qu'un agent de sensibilisation en période estivale) le contenu des bacs par échantillonnage. Lors de ces inspections, il laisse des billets de courtoisie ou discute avec les résidents lorsqu'ils sont présents.	MRC	En continu	Réalisée	Un registre des billets de courtoisie est tenu. Les données permettent de cibler la sensibilisation pour les lacunes dans le tri, les matières acceptées, etc.
31	Organiser et effectuer des activités de sensibilisation dans les écoles	Dans le cadre de l'information, la sensibilisation et l'éducation, des activités sont prévues en partenariat avec le Centre de services scolaires de Sorel-Tracy.	MRC et Centre de services scolaires de Sorel-Tracy	En continu	Réalisée	Des ateliers de sensibilisation dans les écoles sont organisés.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
32	Continuer le programme ICI ON RÉCUPÈRE!	Effectuer des audits sur la gestion des matières résiduelles dans les ICI. Un rapport est produit et remis à l'ICI. Cette activité est effectuée en partenariat avec le Cégep de Sorel-Tracy dans le cadre du cours en environnement, hygiène et sécurité au travail. Chaque année, cinq ICI sont approchés pour effectuer l'audit.	MRC - Cégep de Sorel-Tracy		Abandonnée	Le programme est arrêté. Une réflexion est en cours sur d'autres manières de se redéployer auprès des ICI.
33	Sensibiliser les communautés	Cibler des activités pour certaines communautés : associations, CPE, aînés, etc. Les activités consistent à effectuer des séances d'information sur la gestion des matières résiduelles.	MRC	En continu	Réalisée	L'information est diffusée.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
34	Participer activement aux événements publics	Effectuer des activités de sensibilisation en tenant des kiosques dans les espaces publics lors de certains événements, exemple : le salon des aînés.	MRC	En continu	Réalisée	La MRC a participé à différentes activités en lien avec la GMR.
35	Responsabiliser les résidents – Réglementation	Inciter certains résidents à respecter la réglementation lorsque la sensibilisation ne suffit pas.	MRC	En continu	Réalisée	Le règlement sur la gestion des matières résiduelles a été mis à jour en 2022.
36	Responsabiliser le secteur ICI - Réglementation	Inciter les gestionnaires des ICI à respecter la réglementation lorsque la sensibilisation ne suffit pas.	MRC	En continu	Réalisée	Le règlement sur la gestion des matières résiduelles a été amendé en 2018 et la collecte des matières organiques par l'implantation de bacs bruns en fait maintenant partie. Le règlement a aussi été mis à jour en 2022.
37	Responsabiliser le secteur CRD	Trier à la source et acheminer les résidus de CRD à des installations de traitement.	MRC – Municipalités – Entreprises de construction	2017	Partiellement réalisée : 80 %	Un système de contrôle doit être mis en place pour réduire davantage l'élimination des résidus de CRD dans les ICI.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
38	Organiser une brigade verte	Mettre l'accent sur la sensibilisation de proximité en embauchant un agent de sensibilisation durant la période estivale.	MRC	En continu	Réalisée	Un stagiaire a été recruté en 2022 pendant la période estivale.
39	Projet de traitement de « déchets d'équipements électriques et électroniques » (DEEE)	Création d'une entreprise de traitement des appareils électriques. Les appareils sont broyés, les sous-produits triés et revendus.	Recyclo-Centre : OBNL spécialisé dans la récupération des matières résiduelles	2016	Projet abandonné	L'usine a ouvert en 2016 et a été fermée la même année.
40	Intégrer la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel aux programmes de la MRC	Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR et administrer les programmes de la GMR.	MRC – Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel	Janvier 2017	Réalisée	Les activités de la GMR se déroulent sur le territoire de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
41	Gérer les matières résiduelles sur les terres publiques	Implanter un système de collectes sur les terres publiques.	Municipalités	2016	Réalisée	Les municipalités locales ont prévu des contenants et des systèmes de collectes des matières résiduelles générées sur les terres publiques.
42	Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR et administrer les programmes de la GMR	Effectuer le suivi du PGMR.	MRC	En continu	Réalisée	Le bilan de la GMR 2022 a été déposé au Conseil de la MRC et a été adopté et publié.

ANNEXE 1
RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DE LA MISE EN
ŒUVRE DU PGMR



Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Nom de la MRC : Pierre-De Saurel

Année : 2022

À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/		Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements), incluant les chalets	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF (Oui/Non)	Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)				Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)						
Code géo	Nom des municipalités au PGMR			Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2022	Nombre de collectes en 2022	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)		
						Début	Fin			Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires (incluant d'origine animale)	Début	Fin	
53010	Massueville (VL)	255	Non	291	39	01-2022	12-2022									
53015	Saint-Aimé ((M)- Montérégie)	212	Non	218	39	01-2022	12-2022									
53005	Saint-David ((M) - Montérégie)	381	Non	416	39	01-2022	12-2022									
53050	Saint-Joseph-de-Sorel (V)	827	Non	952	39	01-2022	12-2022									
53085	Saint-Gérard-Majella (P)	83	Non	108	39	01-2022	12-2022									
53032	Saint-Ours (V)	884	Non	934	39	01-2022	12-2022									
53020	Saint-Robert ((M) - Montérégie)	809	Non	881	39	01-2022	12-2022									
53040	Saint-Roch-de-Richelieu (M)	1197	Non	1236	39	01-2022	12-2022									
53065	Sainte-Anne-de-Sorel (M)	1284	Non	1346	39	01-2022	12-2022									
53025	Sainte-Victoire-de-Sorel (M)	1144	Non	1237	39	01-2022	12-2022									
53052	Sorel-Tracy (V)	15361	Non	19521	39	01-2022	12-2022									
53072	Yamaska (M)	1033	Non	1049	39	01-2022	12-2022									

Nom du répondant : Omer Bambara Fonction du répondant : Coordonnateur à la GMR

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature



02 juin 2023

Date